



Actualité nationale

Meilleurs vœux pour l'année 2016

Conférence publique du Chef de l'Etat

Le chef de l'Etat S.E Pierre NKURUNZIZA a animé ce mercredi 30 décembre 2015 une conférence publique au chef lieu de la Gitega.

Les questions de l'heure lui ont été posées par les journalistes et la population par la voie téléphonique. La première série de questions était centrée sur la politique et la sécurité.

Les journalistes ont d'abord voulu savoir si le président Pierre NKURUNZIZA lui-même en personne se réjouit de la façon dont le dialogue inter burundais dernièrement relance à Entebbe en Ouganda a été organisée.

De même que la solution que le Burundi envisage face à la crise de confiance entre Bujumbura et Kigali, la décision de l'UA visant à déployer les forces d'interpositions au Burundi.

Sans hésiter, le président Pierre NKURUNZIZA apprécie la relance du dialogue entre burundais mais il a ajouté que ce dernier devrait être entre burundais. Par là le président de la république a voulu signifier que les burundais de l'intérieur du

pays dans leur ensemble devraient également avoir un mot à dire sur l'avenir de leur patrie. Ce qui n'a pourtant été le cas à Entebbe, a-t-il fait remarquer.

Les burundais et les rwandais entretiennent globalement de bonnes relations a indiqué le président Pierre NKURUNZIZA en dépit du climat actuel qui, au fur du temps pourra se normaliser.

Le chef de l'Etat burundais a mentionné que les peuples burundais et rwandais de part leur histoire sont appelés à vivre en harmonie.

Quant à la question de la MAPRO-BU, le président NKURUNZIZA a dit que le Burundi dispose des institutions issues des élections, et qu'il n'ya donc pas de belligérants dans le pays.

De surcroît le Burundi n'a pas sollicité le déploiement de ces troupes comme le prévoit la loi. Pour toutes ces raisons donc leur déploiement au Burundi serait sans base légale a affirmé le chef de l'exécutif burundais.

Sommaire

Conférence publique du
Chef de l'Etat 1

Prière d'action de grâce de
la famille présidentielle 2

Clôture de la tournée du
Flambeau de la paix 3

Le gouvernement burundais
formule des hics sur
l'organisation du dialogue
de Kampala 4

Le parlement européen prié
d'agir sur un de ses mem-
bres: Louis Michel 5

Droits de l'Homme Vulgari-
sation de la politique natio-
nale des droits de l'Homme
et son plan d'action 2014-
2017 BUJUMBURA 6

Budget 2016: déficit de
plus de 140 milliards 7

Adoption à 100% du projet
de loi portant fixation du
budget général de l'Etat
pour l'exercice 2016 8

Prière d'action de grâce de la famille présidentielle

La famille du président de la République a organisé, depuis le 26 décembre 2015 courant, au stade communal de Gishubi en province Gitega (centre du Burundi), une prière d'action de grâce à Dieu, pour avoir bien gardé sa famille et la nation burundaise durant l'année 2015 et pour l'implorer de continuer à protéger le pays pendant l'année 2016.

Le chef de l'Etat burundais, S.E Pierre Nkurunziza a, dans son allocution de circonstance, expliqué que depuis qu'il est entré dans les fonctions de diriger le pays, ce genre de prière est devenue une tradition, signalant que cette prière est centrée sur les versets bibliques tirés dans la bible, Psaume 66 : 1-7. S'exprimant sur l'année 2015, il a indiqué qu'elle a été particulière, eu égard aux moments douloureux que le pays a connus. Heureusement, grâce à la bonté du Tout Puissant, le pays n'a pas sombré, a-t-il reconnu.

Les cérémonies ont débuté par une prière de la première dame du pays, Mme Denise Nkurunziza, pour implorer Dieu à bénir l'assistance, le lieu de prière ainsi que les activités prévues à cet effet. S'adressant aux cadres de l'Etat, au deuxième jour de cette prière d'action de grâce à Dieu, dans les locaux de l'école paramédicale de Gitega, M. Nkurunziza a livré le témoignage sur l'itinéraire de sa vie, indiquant que cette dernière a été souvent jonchée d'embûches.

A sept ans, il est devenu orphelin de père, et depuis lors, une misère inouïe est entrée dans sa famille par la grande porte, a-t-il précisé, ajoutant que par manque de frais de scolarité, il a été souvent chassé de l'école, qu'il s'habillait des vêtements de récupération de la part des enfants des missionnaires britanniques de sa paroisse et qu'il ne rentrait pas manger dans la pause de midi du fait qu'il savait d'avance qu'il n'y avait rien à la maison.

A treize, il a entamé l'enseignement secondaire à Gitega, à plus d'une centaine de kilomètres de chez lui. Il vivait à l'internat de l'école et éprouvait cependant des problèmes pour se faire soigner, a dit M. Nkurunziza, signalant qu'avec l'aide de Dieu, il a sportivement supporté tous ces problèmes.

Il a en effet précisé qu'il très studieux et que par conséquent, il a terminé ses études brillamment. « Sauf Dieu, personne de ce monde ne pouvait s'imaginer que je pouvais être tiré de ma vie douloureuse pour être propulsé sur le fauteuil présidentiel », a souligné le président Nkurunziza, estimant que Dieu récompense l'effort fourni.

En d'autres termes, l'adage « aide-toi et le ciel t'aidera » est une pure vérité, a-t-il déclaré. Pour conclure, le chef de l'Etat burundais a indiqué que la prière doit s'accompagner du travail et que la nouvelle génération doit savoir que l'on est récompensé en fonction de l'effort fourni.

Auparavant, le prédicateur du nom de Jean Pierre Ntahimpera avait révélé à l'assistance que le Burundi connaîtra, d'ici peu, un essor sur tous les points de vue de la vie nationale et qu'il existe par ailleurs des signes prophétiques attestant que Dieu a une vision sur le Burundi, à l'instar de l'Israël.

Il a cité la similitude entre les deux pays au niveau de la salutation : Amahoro (paix) pour les Burundais et Shalom (paix) pour les israéliens, un drapeau national, pour chacun des deux pays, constitué de trois étoiles ayant chacune six sommets, précisant que ces étoiles ont une signification profonde dans l'histoire des Israéliens, de même que la tête du lion constituant l'emblème nationale pour le Burundi.

Le lion symbolise aussi grand-chose pour les Israéliens, a-t-il ajouté. Rappelons que cette prière d'action de grâce, qui a débuté le 26 courant, durera six jours.

Clôture de la tournée du Flambeau de la paix

Le président de la République du Burundi, S.E Pierre Nkurunziza a clôturé lundi le périple du Flambeau de la paix, 9^{ème} édition au stade de Gitega où il a invité les Burundais à transcender tout comportement divisionniste pour démarrer une nouvelle phase d'unité et de concorde, gage du développement durable.

Ces cérémonies ont débuté par une marche qui a pris le départ devant le Tribunal de Grande Instance de Gitega pour aboutir au stade dans une ambiance animée par des chansons et slogans de soutien à la paix. Le président de la République qui portait le Flambeau en mains était à la tête de cette marche en compagnie de son épouse, Madame Denise Nkurunziza et d'autres personnalités du pays suivi par une population nombreuse.

Dans son mot d'accueil, le gouverneur de la province Gitega a adressé ses remerciements au président de la République qui a choisi cette province pour abriter ces cérémonies de clôture du parcours du Flambeau de la paix.

C'est cette province qui a été honorée pour le déroulement d'une semaine (26 au 31 décembre) d'action de grâce pour les bienfaits que Dieu a comblé à la famille du président de la République.

Il a promis de tout mettre en œuvre pour que cette province soit le modèle des autres dans le renforcement de la paix et la promotion d'un développement durable.

Dans son discours, le président Nkurunziza a indiqué que la fin de ce périple du Flambeau

de la paix qui a parcouru environ 100 communes du pays dans le calme témoigne un climat de paix qui règne dans le pays. C'est aussi un signe parlant d'une bonne fin d'année 2015 qui va s'achever bientôt.

Il s'est déclaré satisfait du bon déroulement de la fête de Noël dans le pays. Il a ensuite fait savoir que l'accueil du Flambeau de la paix dans les différentes entités doit marquer la fin des enseignements divisionnistes et mensongers et le début d'une phase nouvelle d'unité nationale et de cohésion sociale.

Le Chef de l'Etat a félicité l'équipe de 42 qui a accompagné le flambeau pour l'esprit de patriotisme dont elle a fait preuve en parcourant les 100 communes où elle a également distribué des matériaux de construction des infrastructures en chantiers.

Le président de la République a également félicité la population de Gitega pour son implication dans la sauvegarde de la paix et de la sécurité, gage du développement durable.

Parmi les réalisations de développement qui méritent d'être signalées, il a notamment cité la construction de l'Université Polytechnique de Gitega. Il a aussi signalé les travaux de réhabilitation et d'agrandissement du stade de Gitega en cours d'exécution en vue d'améliorer son état qui n'était pas décent.

Dressant le bilan de développement depuis 2005, le Chef de l'Etat a indiqué que la construction des écoles qui s'élèvent autour de 5000, constitue la fierté des dirigeants élus. Ce bilan constitue environ le triple des écoles qu'on avait construit depuis 1962 qui étaient au nombre de 1900, a-t-il précisé. Le chef de l'Etat a fait savoir que les fines pluies qui ont arrosé la fin des cérémonies témoignent les bénédictions divines en faveur de la paix au Burundi.

La sécurité au menu des échanges entre le 1er V-président et les responsables locaux

Le premier Vice-président de la République Gaston SINDIMWO a réuni ce mardi 29 décembre 2015 les responsables administratifs et sécuritaires à tous les niveaux de province Muyinga.

Cette réunion a eu lieu au lycée Rugari de la province Muyinga. Ils ont échangé sur l'Etat sécuritaire et le développement. Gaston SINDIMWO a fait savoir aux

participants que l'origine des problèmes entre burundais date de 2012 quand on a commencé à parler des gens de longues vestes, de Kiriba Ondesi et Safisha.

Gaston SINDIMWO lance un appel aux responsables locaux de ne pas soutenir les malfaiteurs et de tout faire pour protéger la population des collines, dont ils sont responsables.

Le gouvernement entièrement satisfait des jugements rendus par la Cour de l'EAC

Le gouvernement du Burundi se dit satisfait de tous les jugements rendus en 2015 par la cour de justice de la communauté Est-Africaine.

Ces jugements sont; la validation de la candidature de Pierre NKURUNZIZA, la reconduite de la mesure de la cour d'appel de la radiation de maître Isidore RUFYIKIRI au barreau du Burundi ainsi que la reconnaissance de Madame Concilie NIBIGIRA comme

président du parti UPRONA tel que décidé par le Ministère de l'intérieur.

Ces jugements ont été publiés dans un communiqué de presse sorti ce mardi 29/12/2015 par Nestor KAYOBERA conseiller juridique du gouvernement dans la Communauté Est-Africaine à l'occasion de la présentation du bilan des réalisations

Le gouvernement burundais formule des hics sur l'organisation du dialogue de Kampala

L'Ouganda a accueilli lundi 28 décembre 2015 les participants au dialogue inter burundais qui s'est ouvert à Kampala.

Les pourparlers ont démarré à Entebbe, près de la Capitale Kampala ou se trouve le Palais présidentiel, sous l'égide du Président ougandais Yoweri KAGUTA MUSEVENI. Les participants étaient les représentants du gouvernement, de l'opposition, de la société civile burundaise, des confessions religieuses, des représentants des médias et des associations féminines.

A propos de ce dialogue, la délégation du gouvernement du Burundi a sorti un communiqué dans lequel elle indique que la délégation du gouvernement de la République du Burundi remercie encore une fois le Président de la République d'Ouganda, Son Excellence Yoweri KAGUTA MUSEVENI pour le bon accueil et l'hospitalité légendaire du peuple ougandais. Cette délégation réitère sa bonne disposition à favoriser un

dialogue inter-burundais inclusif, respectueux des valeurs morales et de la souveraineté du peuple burundais, et en conformité avec la résolution 2248 du Conseil de Sécurité des Nations Unies du 12 novembre 2015.

Sur le plan organisationnel, la délégation du gouvernement de la République du Burundi déplore qu'une organisation non reconnue par la loi burundaise ait été invitée à prendre la parole au nom de toute l'opposition burundaise, alors que cette dernière ne l'a ni mandatée ni approuvée. Egalement, la délégation du gouvernement de la République du Burundi s'interroge sur la représentativité de la personne qui a pris la parole au nom des femmes de la société civile burundaise.

En outre, la délégation du gouvernement de la République du Burundi a pris note du communiqué rendu public par la facilitation, particulièrement le 11^{ème} point qui dit que « il a été convenu de poursuivre le dialogue le 6 janvier 2016 à Arusha en Tanzanie ». La dé-

Le gouvernement burundais formule des hics sur l'organisation du dialogue de Kampala

légation du gouvernement burundais a fait connaître à l'opinion nationale qu'internationale qu'elle rejette cette formulation car il n'y a pas eu de consensus à ce propos, selon elle. Cependant, cette délégation réitère ses vifs remerciements au Prédisaient Yoweri KAGUTA MUSEVENI pour son engagement à œuvrer pour la paix au Burundi et dans la Région.

Concernant la tenue de ce dialogue inter burundais, 50 associations de la société civile réunies dans la coalition de la société civile burundaise ont adressé une correspondance au médiateur pour lui signifier qu'elles n'ont pas été invitées dans ce dialogue alors qu'elles représentent la population. Selon Japhet Legentil NDAYISHIMIYE, représentant de cette coal-

tion, les closes de ce dialogue sans eux ne les concernent pas. Le représentant de coalition de la société civile burundaise reste cependant optimiste que le dialogue va continuer à Arusha avec cette fois-ci la société civile burundaise et de la diaspora.

Par ailleurs, le forum des partis politiques au Burundi (FDP) s'inscrit en faux contre la décision de l'Union Africaine (UA) visant à déployer les troupes africaines au Burundi. Dans une déclaration que ce forum a sorti lundi 28 décembre 2015, il indique que le conflit burundais n'a aucune base ethnique. Ce forum demande aux protagonistes politiques de s'inscrire dans la voie du dialogue franc et sincère.

Adopte un projet de loi du code de communication électronique et des postes

L'Assemblée Nationale du Burundi a adopté à l'unanimité ce mercredi 30 décembre 2015, un projet de loi du code de communication électronique et des postes.

Le Ministre de la communication Nestor BANKUMUKUNZI était invité à l'Assemblée Nationale pour expliquer le contenu de ce projet de loi aux députés. Il a fait savoir qu'avec ce projet, il sera mis en place une

structure en charge de régulation des postes (ARCP) en remplacement d'ARCT qui régule seulement le secteur de la communication électronique. Nestor BANKUMUKUNZI indique qu'il sera aussi question de renouveler les lois qui régissent la télécommunication qui dataient de longtemps. Il souligne également que le ministère des postes pourra suivre de près les activités des postes et de la télécommunication.

Le parlement européen prié d'agir sur un de ses membres: Louis Michel

Le Parlement du Burundi a rendu public une déclaration mercredi 30 décembre 2015, dans laquelle il a demandé au Parlement européen de rappeler à l'ordre le député européen Louis Michel.

Dans cette déclaration, le Parlement burundais a indiqué que les déclarations du Député Louis Michel portent préjudice au peuple burundais et aux institutions démocratiquement mises en place après les élections communales, législatives, présidentielles, sénatoriales et collinaires organisées au cours de l'année 2015.

Le Parlement du Burundi s'indigne du fait qu'un élu

du peuple européen manque publiquement d'égard à un président démocratiquement élu par son peuple. Le Parlement du Burundi rappelle que la constitution de la République du Burundi stipule que la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce, soit directement par la voie du référendum, soit indirectement par ses représentants.

C'est pour cela que le Parlement burundais a demandé que le Parlement européen rappelle à l'ordre le député européen Louis Michel. Le Parlement burundais l'accuse de ne respecter ni l'arrêt rendu en date 4 mai 2015 par la cour constitutionnelle de la Républi-

Le parlement européen prié d'agir sur un de ses membres: Louis Michel

que du Burundi, seule institution légalement compétente pour interpréter la constitution du Burundi, ni la décision de la cour de justice de la Communauté Est Africaine sur la légalité de la candidature du Président

Nkurunziza à l'élection présidentielle du 21 juillet.

Le Parlement burundais réitère son engagement ferme d'entretenir de très bonnes relations de coopéra-

tion avec le Parlement européen et l'invite à soutenir davantage les efforts du gouvernement du Burundi dans son programme de renforcement de la paix, la sécurité ainsi que le développement durable. Cette déclaration a été signée par le Président de l'Assemblée nationale Pascal NYABENDA et le Président du Sénat Hon. Réverien NDIKURIYO.

Droits de l'Homme Vulgarisation de la politique nationale des droits de l'Homme et son plan d'action 2014-2017 BUJUMBURA

Le ministère des Droits de la personne humaine, des Affaires sociales et du Genre a organisé à partir de ce jeudi à Bujumbura, un atelier de deux jours de vulgarisation de la politique nationale des droits de l'Homme et son plan d'action 2014-2017 à l'endroit du personnel des Centres de développement familial et communautaire (CDFC) de la zone Nord (Kayanza, Ngozi, Kirundo, Muyinga et Karusi) et des membres des associations des jeunes de cette région.

Selon la directrice générale des Droits de l'Homme, de l'Education à la paix et à la réconciliation nationale, Mme Imelda Nzirorera, cette politique nationale des droits humains vise notamment à promouvoir l'émergence et la consolidation d'une culture des droits humains susceptible de consolider le socle de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance ainsi que la réhabilitation de la dignité humaine.

C'est une politique qui offre un cadre de référence qui facilite la coordination des activités de protection et de promotion des droits humains entreprises par les différents acteurs afin d'éviter des chevauchements.

Il s'agit également de renforcer la cohérence et la visibilité des initiatives en faveur des droits humains contenues dans les plans sectoriels de développement national, notamment dans les domaines économique et social, de la justice, de la protection de l'enfant et de l'égalité de genre.

La politique vise en outre la mobilisation de l'ensemble des acteurs gouvernementaux et sociaux ainsi que les institutions parlementaires et les composantes de la société civile pour la protection et la promotion des droits humains. L'adoption de cette politique traduit la volonté du gouvernement de poursuivre les

efforts entrepris pour améliorer la situation des droits humains et la rapprocher des normes internationales dans ce domaine. Elle constitue en outre une manière de donner suite aux engagements auxquels le Burundi a souscrit avec la ratification de nombreux instruments relatifs aux droits humains.

Parmi les résultats attendus de cette politique, l'on peut citer notamment la ratification par le Burundi des traités internationaux et régionaux relatifs aux droits humains, la levée des réserves éventuelles aux traités déjà ratifiés. L'on attend aussi la soumission régulière des rapports initiaux et périodiques y afférents et le suivi systématique des recommandations formulées par les organes des droits de l'Homme.

Le pays est engagé à harmoniser la législation nationale avec les traités internationaux, garantir l'égalité des genres ainsi qu'une plus grande participation à la vie publique des groupes vulnérables et une amélioration de la qualité de la vie des groupes vulnérables ou historiquement discriminés.

Les autres résultats escomptés de cette politique, c'est une meilleure compréhension des droits humains, à savoir le contenu des conventions internationales ainsi que la réduction des risques de conflits politiques ou ethniques et de tension sociale.

La directrice générale des droits de l'Homme a précisé que la politique nationale des droits humains 2014-2017 est la 1ère de l'Etat du Burundi en la matière et a invité les participants à l'atelier à contribuer à rendre effectifs les droits de l'Homme dans leur région, notamment par la sensibilisation de toutes les couches de la population.

Budget 2016: déficit de plus de 140 milliards

L'Assemblée Nationale du Burundi a voté à l'unanimité ce 28 décembre 2015, le projet de loi fixant le budget général de la République du Burundi exercice 2016.

Ce budget est estimé à 1 260.6 milliards et accuse un déficit de 140.7 milliards de francs burundais. Le Ministre ayant les finances dans ses attributions indique qu'au cours de l'exécution de ce budget, le gouvernement burundais va mener une politique budgétaire prudente.

Des mesures d'austérité et de gestion rigoureuse qui tiennent compte du plafond d'engagement trimestriel des dépenses ont été prises. On signale notamment le gel des annales des fonctionnaires de l'Etat et le non recrutement sauf à l'Office Burundais des Recettes et au corps de défense et de sécurité.

Le Ministre des finance souligne que ce gel des an-

nales est une meilleur politique d'harmonisation des salaires. L'ouverture des comptes en devises des organisations non gouvernementales à la Banque de la République du Burundi est exigée ainsi que la fermeture des comptes de ces organisations au sein des banques commerciales.

Selon le Ministre des finances, ce budget intervient dans un contexte international caractérisé par un redressement de l'économie. La politique qui sera menée au cours la gestion budgétaire, consistera au renforcement de moyens de finances et du personnel de l'OBR pour accroître le niveau de recouvrement des ressources internes. Cette politique portera également sur la mise en œuvre effective du cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté 2ème génération.

Deux projets de loi adoptés à l'unanimité

L'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité, le mardi 29 décembre 2015, deux projets de loi.

Le premier porte sur la ratification de l'accord de prêt entre le gouvernement du Burundi et la Banque arabe de développement économique en Afrique (Badea) relatif au projet d'électrification rurale de la province de Kirundo.

Le second porte sur la ratification de l'accord de prêt entre la république du Burundi et le Fonds de l'Opep pour le développement international (Ofid) ayant le même objectif que le premier.

Ces deux projets de loi ont été adoptés après l'exposé des motifs présenté par le ministre de l'Energie et des mines, Côme Manirakiza et après la présentation des rapports de la commission « Justice et Droits de la personne humaine » et de la commission permanente « des Affaires politiques, administratives, des relations extérieures et de la communauté Est-africaine ».

Le ministre de l'Energie et des mines a laissé entendre que les négociations ont été menées pour l'électrification des provinces de Kirundo, Muyinga, Ruyigi et Rutana en raison de leur éloignement par rapport au réseau électrique national interconnecté. Les ré-

sultats d'une étude menée prévoient trois phases d'électrification pour les provinces ciblées.

Au cours de la première phase, il est prévu d'électrifier les centres ruraux de la province de Kirundo par le raccordement au réseau électrique national.

Pendant la deuxième phase, il est prévu la construction de petites centrales hydroélectriques pour alimenter les centres de la province de Muyinga, tandis que la troisième phase concernera l'électrification des centres des provinces de Ruyigi et Rutana.

Le total coût du projet est de 24 000 000 de dollars réparti comme suit : le financement de la Badea est de 11 600 000 dollars, la contribution au financement de l'Ofid étant de 10 000 000 de dollars alors que la contrepartie du gouvernement du Burundi s'élève à 2 400 000 dollars.

Ainsi, 9 900 bénéficiaires pourront accéder à l'électricité grâce à ce projet. Celui-ci sera exécuté sur une période de trois ans (2016 - 2018). Remarquons que le financement des phases 2 et 3 dépendra de la réussite de la première.

Adoption à 100% du projet de loi portant fixation du budget général de l'Etat pour l'exercice 2016

Dans la séance plénière du 29 décembre 2015, les sénateurs ont analysé et adopté le projet de loi portant fixation du budget général de l'Etat pour l'exercice 2016. Les recettes passent de 1 444,4 milliards en 2015 à 1 119,9 milliards en 2016, soit une diminution de 324 milliards, c'est-à-dire un pourcentage de 4%.

Il y a eu d'abord un rapport-commentaire de la Cour des comptes sur le projet de loi portant fixation du budget général de l'Etat pour l'exercice 2016 par Elysée Ndaye, président de la Cour des comptes. C'était ensuite le tour de l'analyse et adoption dudit projet présenté par Tabu Abdallah Manirakiza, ministre des Finances, du budget et de la privatisation.

Le président de la Cour des comptes, Elysée Ndaye, a relevé les principales constatations et a formulé des recommandations. «Les suggestions que nous faisons c'est pour que les députés et les sénateurs se les approprient», a-t-il souligné. Pour lui, le budget est réaliste mais il y a quelques prévisions de recettes qui sont irréalistes.

Dans son exposé des motifs, le ministre des Finances, du budget et de la privatisation Tabu Abdallah Manirakiza, a indiqué que cette diminution du budget général de l'Etat pour l'exercice 2016 est due au fait que ce budget dépendait à 52% du budget extérieur pour l'année 2015.

Elle sera de 35% pour l'année 2016 car il y a des programmes qui vont être abandonnés. Aussi, la gestion

des devises a une réserve de 2 mois. Il faut faire une gestion rationnelle, d'après le ministre Manirakiza.

Il est également prévu l'harmonisation des salaires dans ce nouveau budget pour l'exercice 2016. Les annales vont être gelées pour qu'elles servent à la hausse du salaire de certains fonctionnaires de l'Etat qui sont à 90%. Egalement, le souhait du ministre Tabu Abdallah est que les exonérations soient données en cas de nécessité.

Dans ce budget de 2016, la politique du charroi zéro sera restructurée car des défis ont été constatés à ce propos. Pour cela, les véhicules de l'Etat seront sous la responsabilité du ministère des Transports.

L'autre mesure prise est qu'il n'y aura pas de recrutement des fonctionnaires sauf dans l'OBR. Des remplacements sont permis dans les ministères en charge de la santé et de l'éducation.

Concernant la gestion des marchés publics, le code y relatif va être révisé. Pour le ministre Manirakiza, le changement des mentalités s'avère nécessaire. Aussi, il faut mettre sur la liste noire celui qui se désiste à la dernière minute parce que le gouvernement éprouve des difficultés en conséquence.

La personne qui va se désister ne pourra pas soumissionner pendant x temps. Une autre mesure concerne les 500 millions de francs burundais prévus pour chaque commune. Cette somme sera sous la gestion du gouvernement.

Les sénateurs ont aussi émis des suggestions ; les questions qu'ils ont posées ont eu des réponses satisfaisantes de la part du ministre Manirakiza. Ce projet de loi a été adopté à l'unanimité, c'est-à-dire 33 sénateurs présents et 3 procurations.

Le projet de loi portant prévention, protection des victimes et répression des violences basées sur le genre adopté

Les sénateurs se sont réunis dans leur séance plénière du mardi 29 décembre 2015 pour analyser et adopter le projet de loi portant prévention, protection des victimes et répression des violences basées sur le genre. A cet effet, le ministre ayant le genre dans ses attributions, Martin Nivyabandi était l'invité au Sénat.

Dans son exposé des motifs, le ministre en charge du genre dans ses attributions, Martin Nivyabandi a précisé qu'il a été mis en évidence que les violences basées sur le genre ne constituent plus un problème privé, elles représentent plutôt le symbole le plus criant de l'inégalité existant dans notre société bafouent les principes d'égalité et de dignité énoncés dans notre constitution. Les chiffres à la disposition dudit ministère indiquent que les victimes sont la plupart des cas des femmes. Au niveau national, le gouvernement a adopté plusieurs mesures visant l'éradication et la prise en charge des victimes. La promulgation du nouveau code pénal est une manifestation d'une volonté politique assez ferme de juguler ce fléau qu'est la violence basée sur le genre.

Cependant, malgré les efforts déployés par le gouvernement, des défis et des lacunes en la matière subsistent, d'où cette situation exige le renforcement de cet arsenal juridique touchant tous les volets en allant

de la prévention à la répression sans oublier la prise en charge globale des victimes. Pour M. Nivyabandi, les aspects de lutte contre les violences basées sur le genre, de prise en compte par le nouveau code pénal sont à la base de cette proposition de projet de loi.

Le présent projet de loi se veut une traduction d'une volonté politique ferme de mettre fin aux violences basées sur le genre. Il a l'ambition d'apporter une réponse juridique globale aux violences basées sur le genre. Son adoption et sa mise en application permettront de réduire sensiblement ce phénomène qui est un réel problème de société aux conséquences innombrables touchant aussi bien les adultes que les enfants et l'ensemble de la communauté. Il faut noter également que le phénomène a pris une ampleur inquiétante dans les établissements scolaires. Ainsi, ce projet couvre les aspects préventifs, éducatifs, sociaux, les aspects procéduraux, etc.

Plusieurs questions ont été soulevées par les sénateurs et ces derniers ont reçu d'amples éclaircissements sur ces questions. C'est ainsi que ce projet de loi a été adopté à l'unanimité. Il y a eu également des amendements de fond et de forme qui ont été adoptés.

Réception des téléphones mobiles destinés aux chefs des collines à l'échelle nationale

Le président du sénat burundais, Honorable Révérien Ndikuriyo a procédé à la réception d'un premier lot de téléphones mobiles livrés par la société de télécommunication Viettel Burundi le lundi 28 décembre 2015 à Bujumbura. Il a aussi signé le contrat bail entre le sénat et Lumitel. Un total de 2 913 téléphones sera livré et distribués aux élus collinaires.

Dans son discours d'accueil, le directeur général de la société Viettel Burundi, Nguyen Anh Son a remer-

cié le président du sénat pour avoir réalisé l'accord de coopération entre le sénat et Lumitel dans la fourniture des téléphones mobiles. Grâce à la plus grande couverture du réseau de Lumitel, la communication des personnes en particulier dans les régions les plus éloignées est devenue facile. Dans cette coopération, la Lumitel a fourni au sénat burundais 2 913 téléphones portables au prix préférable, a fait savoir M. Nguyen.

Dans son discours, le président du sénat burundais,

Réception des téléphones mobiles destinés aux chefs des collines à l'échelle nationale

Révérien Ndikuriyo, a indiqué que le choix de Lumitel pour fournir ces téléphones est venu des réunions qu'il a eues avec les chefs de collines du Burundi. Le motif avancé par ces chefs de collines pour choisir Lumitel est que son réseau couvre tout le territoire national, a-t-il dit.

Le président du sénat a fait savoir que la société Viettel a aidé beaucoup dans cette tâche car elle a accepté de donner ces téléphones à un prix réduit. Le téléphone avait une valeur de 26 000 FBu mais elle l'a réduit jusqu'à un prix de 18 000 FBu. Parmi les 18 000 FBu, le sénat burundais paiera 3 000 FBu sur chaque téléphone et les 15 000 FBu seront payés par la communauté, notamment les élus dans chaque province, a dit M. Ndikuriyo.

Les élus des différentes provinces sont en train de collecter les moyens. Mais le sénat burundais a pris le devant dans la réalisation de cette tâche, a indiqué M. Ndikuriyo.

M. Ndikuriyo a souhaité que tous les chefs de collines reçoivent ces téléphones dans deux semaines. Dans les deux jours, M. Ndikuriyo va demander aux gouverneurs des provinces de Bubanza, Muramvya, Kirundo, Gitega, Rutana, Makamba et Rumonge de venir les récupérer. Le processus va continuer avec

les autres provinces au fur et à mesure que les natifs des communes des provinces qui restent amènent leurs contributions, a signifié M. Ndikuriyo. Dans le contrat, le paiement total de ces téléphones se fera dans deux mois. On tient à noter que M. Ndikuriyo et Nguyen ont signé un procès verbal de livraison et le président du sénat a remis au directeur général de Viettel un chèque de 18 000 000 FBu pour le premier lot. Par après, le président du sénat et ceux qui l'ont accompagné ont visité les différents départements de la société Viettel. Des cadeaux d'amitié ont été échangés entre les deux autorités.

Après les activités, Stella Budiriganya, la porte-parole du président du sénat, a indiqué que ces téléphones joueront un grand rôle pour les chefs des collines. Ces derniers avaient du mal à communiquer, à faire circuler l'information ou à joindre les chefs de postes et les administrateurs en de problème de sécurité. C'est un grand pas que les chefs des collines viennent de faire en matière d'échange de l'information, a dit Mme Budiriganya dans le cadre de la quadrilogie force de l'ordre-administration-population et corps de justice. Il sied de noter que le paiement se fera en trois tranches.

Marche manifestation contre le déploiement de la MAPROBU

Le ministère de l'intérieur a organisé ce samedi 26 décembre 2015 une marche manifestation contre le déploiement des troupes de l'Union Africaine au Burundi.

Cette activité s'est déroulée ce samedi 26 décembre 2015 aux chefs lieu de toutes les provinces. Différentes hautes autorités du pays se sont associées à la population. Dans la municipalité de Bujumbura, cette marche contre le déploiement des troupes africaine au Burundi a débuté à la place de l'indépendance jusqu'au port de Bujumbura.

Le Premier Vice-président de la République, S.E Gaston SINDIMWO s'est associé aux citoyens de la Mairie pour ce rendez-vous. Il a à cet effet dit que les forces de l'ordre burundaises sont capables d'assurer

la sécurité des burundais, qu'il est hors question de déployer les troupes étrangères au Burundi.

Cette marche contre le déploiement des troupes au Burundi a eu lieu également dans les provinces.

A Muramvya, le Deuxième Vice-président de la République, S.E Joseph BUTORE était aux côtés des habitants du chef lieu de la province. Dans son mot de circonstance, Joseph BUTORE a appelé la population de Muramvya à sauvegarder la paix et la sécurité.

Le Président de l'Assemblée Nationale, l'honorable Pascal NYABENDA, et son homologue du sénat l'honorable Révérien NDIKURIYO se sont respectivement rendus à Gitega et à Cibitoke pour ce rendez-vous.

Joyeux Noël à tous!

Les chrétiens du monde entier célèbrent ce 25 décembre 2015, la fête de Noël qui rappelle la naissance de Jésus-Christ.

Au Burundi, cette fête de Noël a été célébrée à travers tous le pays par les chrétiens catholiques et protestants. Dans la messe célébrée à la cathédrale Régina Mundi, l'Archevêque Evariste NGOYAGOYE a, dans son homélie, demandé à tous les chrétiens burundais de prier pour le pays surtout en ce moment où le pouvoir et les opposants entament le dialogue inter-burundais la semaine prochaine. L'Archevêque NGOYAGOYE a également appelé tous les Burundais à se préparer pour que Jésus naisse dans leurs cœurs, afin d'éclairer tous et de chasser le mal. L'Archevêque a aussi souligné que les burundais ont besoin de faire une profonde introspection et une confession concentrée. Cette initiative soulagera tous les burundais et les croyants

en particulier. Ainsi le mal sera vaincu, a-t-il ajouté.

Des habitants de la Mairie de Bujumbura qui se sont entretenus avec les journalistes de la RTNB, font savoir qu'ils n'ont pas bien fêté Noël faute de moyens financiers. La flambée des prix des denrées sur les marchés a aggravée la situation, ont-ils dit.

A cette même occasion de fête, le Pape François a célébré cette nuit la messe de Noël 2015, au Vatican. Il a offert sa bénédiction traditionnelle «Urbi et orbi» à la ville et au monde entier devant des milliers de pèlerins se trouvant à la place Saint Pierre. Le Pape a invité tous les chrétiens du monde entier à la sobriété. Toutefois, à Bethléem où, selon les chrétiens Jésus est né, la fête de Noël a été célébré dans un climat tendu suite aux violences entre Palestiniens et Israéliens depuis début octobre 2015.

Découverte d'un cache d'armes en commune urbaine de Ngagara

La police nationale burundaise (PNB) a découvert un cache d'armes ce mardi 29 décembre 2015 dans la matinée dans le quartier VI de Ngagara en commune urbaine de Ntahangwa au niveau de la rue Ntega, a-t-on appris du porte-parole de la PNB, le commissaire Pierre Nkurikiye. Ces armes qui étaient enterrées dans la nature sont constituées de cinq fusils de type kalachnikov, une lance roquettes, 29 bombes de mortiers 60, 1298 cartouches du fusil de types mi- kalachnikov, 470 cartouches du fusil de type kalachnikov, 10 cartouches de lance mortier 60

et une paire de tenue de combat. Le porte-parole de la PNB indique par ailleurs que la police a arrêté deux personnes pour des raisons d'enquête ajoutant que ce cache d'armes a été découvert sur renseignement de la population. Il encourage les habitants de la ville de Bujumbura à redoubler d'efforts pour que toutes les armes détenues soient retirées des mains des populations civiles.

**Ministère des Relations
Extérieures et
de la Coopération
Internationale**

**Boulevard de la Liberté,15
Quartier ROHERO I**

B.P. 18 40 Bujumbura

**Tél: 22 25 06 78
22 22 93 12**

**Courriel: minirexburundi@yahoo.fr
Site web: www.diplobdi.org**

Facebook link: <https://www.facebook.com/pages/Ministere-des-Relations-Exterieures-de-la-Cooperation-Internationale/428271180648843>

Direction de la Communication et de l'Information